



# Le séneçon en arbre *Baccharis hamilifolia* sur l'île d'Hoedic, Morbihan : chronique d'une éradication

Arnaud LE NEVÉ

**En 2019, pour la première fois depuis sa découverte sur Hoedic en 2003, le *Baccharis* n'a pas été retrouvé. Cette note retrace la méthode et les efforts menés pour éliminer l'espèce de ce territoire insulaire.**

**L**e séneçon en arbre ou baccharis à feuilles d'halimione, *Baccharis halimifolia* (famille des astéracées), est un arbuste originaire d'Amérique du Nord. Très robuste et dynamique, à fort pouvoir colonisateur grâce à des rejets et à des semences cotonneuses produites en abondance et adaptées à la dissémination par le vent, l'espèce colonise les friches agricoles ainsi que toute une gamme de milieux naturels, en particulier dans les zones humides où il tolère le sel (Sinnassamy, 2001).

Le *Baccharis* a été introduit en France pour la première fois en 1683 pour ses qualités ornementales. Il s'est ensuite échappé des jardins et s'est propagé dans le milieu naturel (AME *et al.*, 2003).

Aujourd'hui, il est présent sur toute la façade atlantique et une partie du littoral méditerranéen (site internet de l'INPN). Il colonise des marais ou des prés-salés sur de grandes surfaces et peut éliminer ponctuellement toute autre espèce d'arbuste du paysage.



A. Le Névé

**Le repérage des *Baccharis* s'effectue de préférence en août lorsque leur couleur vert clair tranche avec le brunâtre des fourrés à prunelliers.**

Il génère toutes sortes de nuisances, telle que l'augmentation des risques d'incendie en raison de sa résine bon combustible. Il protège les gîtes larvaires à moustique dans les zones à risque. Des cas d'empoisonnement mortel de bétail lui ont aussi été attribués.

Au plan réglementaire, il est déjà classé nuisible en Australie à la fin des années 1990 (Sinnassamy, *op. cit.*). En France et notamment en Bretagne dès le début des années 2000, quelques communes comme Erdeven (le 31 mars 2003) prennent des arrêtés municipaux pour interdire sa culture et sa commercialisation, bien qu'aucun texte législatif ou réglementaire ne le permette encore en droit français.

Il faudra attendre le premier règlement européen sur les espèces exotiques envahissantes du 22 octobre 2014, accompagné de sa première liste de 37 espèces de faune et de flore le 13 juillet 2016, pour déclarer l'espèce officiellement « nuisible » sur le territoire européen. Le droit français s'équipera alors d'une série de textes (décret no 2017-595 du 21 avril 2017, articles R411-46 et 47 du Code de l'environnement) pour intégrer le droit européen et rendre ainsi le *Baccharis* interdit de commercialisation, de détention, de plantation, de reproduction et de transport sur le territoire national.

## De la découverte à l'éradication

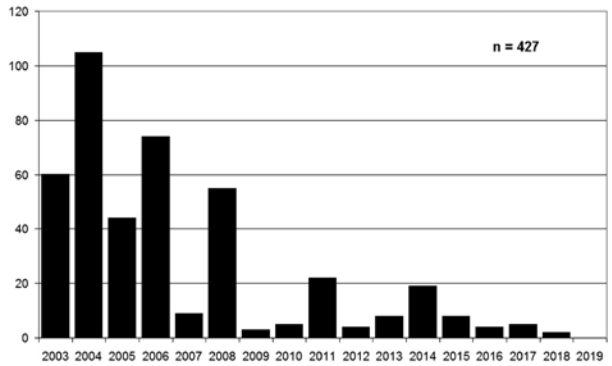
À Hoedic, petite île du Morbihan, les premiers *Baccharis* sont probablement arrivés sous forme de graines dans l'engin de débroussaillage chargé d'ouvrir les premiers pare-feu dans la lande et les fourrés au début des années 1990, comme en témoigne la localisation des plus gros sujets présents au début des années 2000.

Cependant, la prise de conscience de la présence de l'espèce sur l'île ne se fait qu'en octobre 2003 par l'Association pour la gestion du fort d'Hoedic et son environnement (AGFHE), gestionnaire des terrains du Conservatoire du littoral. Or, l'espèce est déjà relativement bien installée. Fort heureusement pour le moral des troupes, cette découverte s'accompagne rapidement d'une première opération « indirecte » de destruction dans le cadre de la création du nouveau camping municipal (le préfet du Morbihan de l'époque ayant imposé à la commune de mettre fin aux pratiques

de camping sauvage dans la dune grise qui perduraient depuis les années 1960).

Jusqu'en 2008, le nombre de pieds de *Baccharis* détruits annuellement est resté élevé, avec une moyenne de 58 pieds par an, le maximum étant atteint en 2004. Au cours des six premières années d'intervention (sur 16 ans), 81 % des *Baccharis* ont donc été détruits.

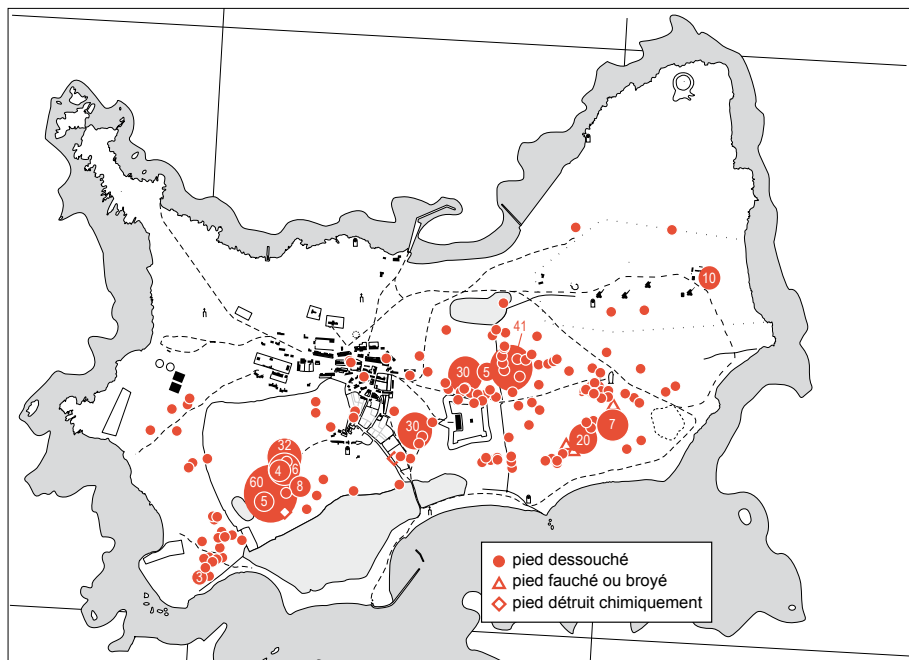
À partir de 2009, le nombre d'interventions nécessaires a nettement diminué et a décliné année après année [1]. L'Association est alors passée en phase de surveillance et de contrôle. En 2018, deux plants étaient éliminés et aucun n'a été trouvé en 2019. Le total de pieds détruits depuis le début de l'opération en 2003 s'élève à 427 sur l'ensemble de l'île [2].



[1] Nombre de pieds de *Baccharis* détruits annuellement

## Les méthodes d'intervention

La principale technique utilisée est manuelle et sera répétée annuellement jusqu'en 2019. Avant la montée en graine en août et septembre, les *Baccharis* sont tout d'abord repérés dans la lande, assez facilement grâce à leur couleur vert tendre qui détonne fortement sur le vert foncé ou le brun de la lande à ajoncs et des fourrés à prunelliers grillés par l'été. Les pieds identifiés sont taillés jusqu'au tronc et dessouchés manuellement à la pioche, y compris ceux de taille moyenne. Les plants et racines ainsi arrachés sont déposés en hauteur sur les fourrés à proximité. Ainsi perchés, ils se dessèchent en quelques jours, voire quelques heures.



**[2] Localisation des 427 pieds de *Baccharis* éliminés à Hoedic de 2003 à 2018**

Quelques plants arrachés après la montée en graine ont été conditionnés dans des sacs poubelles de 100 litres et brûlés dans la décharge à ciel ouvert qui était encore en activité dans les années 2000. Seuls deux plants ont été détruits chimiquement au destructeur de souche en raison de leur localisation particulièrement inaccessible.

La principale contrainte de cette technique d'arrachage manuel pied par pied a souvent été d'accéder aux *Baccharis* eux-mêmes, au sein des fourrés à prunelliers, en se frayant un chemin étroit à la cisaille et au coupe-branche parfois à plusieurs dizaines de mètres du sentier ou du pare-feu le plus proche.

Lors de l'hiver 2003-2004, l'ouverture au gyrobroyeur forestier de 2,7 hectares de fourrés à prunelliers pour le futur camping se solde par la destruction d'un massif de plusieurs dizaines de m<sup>2</sup> abritant une soixantaine de sujets (recensés en octobre 2003). Le camping sera par la suite entretenu par des tontes régulières et un pâturage ovin.

Au début de l'opération également, quelques pieds particulièrement volumineux, atteignant plus de 3 m de hauteur avec des troncs de 10 cm de diamètre (sans doute les premiers à avoir germé) ont été tronçonnés et dessouchés avec l'aide du tracteur communal et d'une chaîne.

Un des gros « points noirs » fut la station de lagunage, qui comptait près de 40 pieds plantés lors de sa construction en 2000. Alertés par l'AGFHE et la mairie (le maire étant président de l'association), le Sivom (propriétaire) et la Saur (gestionnaire) ont arrachés la totalité des pieds en juin 2005.

Enfin, à partir de 2005, l'ouverture progressive de prairies pâturées pour les besoins d'un élevage de moutons « Landes de Bretagne » et pour deux poneys de loisirs a fortement contribué à stopper l'extension du *Baccharis*. Ces prairies pâturées représentent aujourd'hui 32,5 ha sur lesquels l'espèce ne peut pas s'implanter [3], soit 23 % des 141 ha de milieu naturel qui lui sont potentiellement favorables sur l'île, ce qui n'est pas négligeable. Dans ces prairies, un certain nombre de pieds âgés ont dû être dessouchés manuellement, car inaccessibles aux animaux domestiques.

## Le portage et les investissements

L'AGFHE a été l'artisan de cette opération d'éradication, soit en intervenant directement, soit en informant et en sensibilisant. Ainsi, la mairie, le Sivom et la Saur pour le



**[3] Prairies pâturées (en vert par deux poneys rustiques, en bleu par 200 moutons Landes de Bretagne) au sein des milieux naturels favorables au développement du *Baccharis* (périmètre jaune)**

lagunage, ainsi que quelques particuliers qui avaient du *Baccharis* dans leur jardin, ont tous compris les enjeux et sont intervenus à la demande de l'association.

Le principal investissement est le temps consacré à l'arrachage manuel. Deux personnes de l'AGFHE sont mobilisées depuis 2004 : un bénévole du conseil d'administration et la salariée de l'association employée à temps plein sur des missions de garde du littoral et de gestion du gîte d'étape du fort (parfois accompagnés de bénévoles supplémentaires de passage). À partir de 2015, l'emploi d'un service civique six mois par an, d'avril à septembre, pour diverses missions dont la lutte contre les espèces exotiques envahissantes, a permis une veille supplémentaire.

Au total, 135 heures bénévoles (incluant les heures de service civique à partir de 2015) et 57,5 heures salariées ont été consacrées à l'éradication du *Baccharis* sur Hoedic. Ce temps de travail représente 1 973 € de bénévolat (valorisé au Smic horaire avec charges) et un coût salarié brut de 1 666 €. Rapporté aux 327 pieds arrachés manuellement (sont exclus les 60 pieds du camping et les 40 pieds du lagunage), le coût moyen d'un pied détruit s'élève donc à 11 €, hors achat de petits outils.

Par ailleurs, la communication sur cette opération fut assez discrète et finalement peu de gens en furent informés, à l'exception des particuliers directement contactés pour l'enlèvement de pieds dans leur jardin. Tout juste deux notes ont été écrites en 2004 et 2005 dans la lettre de l'association Melvan (patrimoine historique et naturel des îles d'Hoedic et de Houat). Puis en 2015 et les années suivantes, un dépliant A4 sur la

flore « invasive » présente à Hoedic a été édité et distribué à tous les foyers insulaires, dans la cadre d'un Contrat Nature avec la Région Bretagne pour soutenir des actions de gestion de milieux naturels sur les terrains du Conservatoire du littoral.

## Vigilance

Malgré le nombre déjà élevé de pieds de *Baccharis* présents sur l'île lors de sa découverte en 2003 et les moyens limités à disposition de l'association, l'objectif de l'éradication est apparu atteignable assez rapidement au démarrage de l'opération grâce à la relative facilité d'arrachage de l'espèce, encouragée par la position géographique insulaire de l'île qui limite les risques de réinfestation. Il aura tout de même fallu 16 ans pour venir à bout de l'espèce avec de faibles moyens, dont un temps de travail bénévole aux deux tiers.

Cependant, est-on vraiment sûr de l'éradication de l'espèce sur Hoedic ? La note de 2005 dans « La Lettre de Melvan » ne concluait-elle déjà pas : « Aujourd'hui, on peut espérer que la présence du *Baccharis* sur Hoedic touche à sa fin ! ». L'avenir le dira et la surveillance continue d'autant que d'autres espèces floristiques « invasives » sont toujours présentes sur l'île : laurier sauce, griffe de sorcière, fusain du Japon... ■

## Remerciements

Mes plus vifs remerciements vont à Émilie Moisdon, garde du littoral et salariée de l'AGFHE qui, dès le début, a compris l'enjeu

**Un exemple de grosse souche arrachée avec l'aide du tracteur communal. On aperçoit en arrière-plan la travée qu'il a fallu ouvrir dans les fourrés pour atteindre ce gros pied et l'attacher à un câble.**



A. Le Nevé

que représentait l'éradication du *Baccharis* sur Hoedic, pour son environnement, son paysage et sa biodiversité. Je remercie aussi tous les bénévoles qui sont venus donner un coup de main, ainsi que les services civiques qui, depuis 2015, ont œuvré au repérage et à l'arrachage de l'espèce : Florian Coulon, Boris Varry, Lucie Gabriele et Tristan Bourhis. Je remercie Pierre Buttin, président de Melvan, pour la diffusion de l'information dans la lettre de l'association. Enfin, je remercie les deux maires d'Hoedic qui se sont succédé depuis 2003, André Blanchet et Jean-Luc Chiffolleau, et qui ont toujours répondu présent pour soutenir les actions de lutte (information auprès des résidents et du gestionnaire du lagunage, mise à disposition du tracteur communal). ■

## Bibliographie

Agence Méditerranéenne de l'Environnement, Conservatoire Botanique National Méditerranéen de Porquerolles, 2003 – *Plantes envahissantes de la région méditerranéenne*. Agence Méditerranéenne de l'Environnement. Agence Régionale Pour l'Environnement Provence-Alpes-Côte d'Azur. 48 p.

INPN 2019 – *Baccharis halimifolia* L., 1753 ; Présentation ; Carte de répartition actuelle en France métropolitaine [en ligne]. INPN. [https://inpn.mnhn.fr/espece/cd\\_nom/85474](https://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/85474) .

LE NEVÉ A. & MOISDON É. 2004 – Une « invasive » à Hoedic *Baccharis halimifolia*. *Lettre de Melvan* n° 3 : 6.

LE NEVÉ A. (2005) – *Baccharis halimifolia*. *Lettre de Melvan* n° 5 : 2.

SINNASSAMY, J.-M. 2001 – *Baccharis halimifolia* L. Le Sèneçon en arbre ou *Baccharis* à feuilles d'Arroche. P. NN-NN in MULLER, S., 2001 – *Les invasions biologiques causées par les plantes exotiques sur le territoire français métropolitain. État des connaissances et propositions d'actions*. Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement.

**Arnaud LE NEVÉ** est membre du Conseil d'administration de l'Association pour la gestion du Fort d'Hoedic et son environnement (AGFHE).  
[le-neve.arnaud@orange.fr](mailto:le-neve.arnaud@orange.fr)